

**Commission de l'autonomie de la personne et de la  
silver économie**

Commission du Territoire d'action Sud  
Commission du Territoire d'action Nord  
Commission du Territoire d'action de l'Eurométropole

25040 - Création, rénovation et équipements de structures pour  
personnes handicapées

**Proposition d'attribution de subventions en faveur de  
trois établissements dans le domaine du handicap**

*CP/2019/553*

**Service chef de file :**

E8 - Direction Ressources des Politiques Sociales  
E850 - Service des Etablissements et Institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'attribuer trois subventions départementales en faveur d'investissements à réaliser dans le domaine du handicap.

Lors de sa séance plénière du 4 avril dernier, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a adopté son schéma départemental de l'autonomie 2019-2023. Dans ce cadre, il a notamment consolidé sa politique d'aide à l'investissement pour transformer et moderniser les établissements afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des personnes en situation de handicap.

Le taux de financement des opérations retenues est de 20% dans la limite d'un prix-plafond fixé à 70 000 € par lit.

Trois projets sont soumis dans le présent rapport : la restructuration de 60 lits au Centre Hospitalier Départemental à Bischwiller, la rénovation des locaux d'hébergement de l'AIPAHM à Illkirch-Graffenstaden et la reconstruction à Still du Foyer Jeanne-Marie situé actuellement à Grendelbruch.

**Rénovation de 60 lits pour personnes en situation de handicap au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller**

Le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB), établissement public de santé, est situé 17, route de Strasbourg à Bischwiller et accueille des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Sa capacité dans le champ du handicap est de 157 lits et places. Le bâtiment Ste Thérèse accueille 55 résidents dont 11 en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et 44 en foyer d'accueil spécialisé (FAS). Ils sont répartis en 18 chambres doubles et 19 chambres simples. Ce bâtiment est vétuste et fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité.

Afin d'offrir des conditions d'hébergement de qualité aux résidents, le CHDB a décidé, après plusieurs études, d'entreprendre une réorganisation architecturale et fonctionnelle des bâtiments Ste Louise et Ste Odile pour permettre le transfert des résidents du bâtiment Ste Thérèse.

Le projet prévoit la démolition d'une partie du bâtiment Ste Odile immédiatement

adjacente au bâtiment Ste Louise afin de construire un bâtiment de liaison permettant de gérer cet écart au mieux : pentes de 5 % maximum, paliers de repos, ascenseur à double entrée. Un espace vert jouxte les deux bâtiments et un jardin thérapeutique est prévu.

Le projet représente un total de 5 930 m<sup>2</sup> (surfaces utiles) dont 4 459 m<sup>2</sup> restructurées et 1 471 m<sup>2</sup> d'extension. Certains locaux sont affectés à l'ensemble du centre hospitalier (espaces collectifs et logistiques).

Ce pavillon offrira 60 places qui se distribueront en 58 chambres simples et 1 chambre double, volontairement retenue afin de permettre l'accueil éventuel d'un couple ou de résidents qui souhaiteraient partager la même chambre. La capacité se répartit en 37 places de FAM et 23 de FAS.

Les travaux démarrent fin 2019 en vue d'un achèvement fin 2021.

### Coût de l'opération et financement

Le coût total des travaux est estimé à 12 000 000 € TTC dont 8 500 000 € pour le pôle FAS-FAM, le solde correspondant à des travaux dont l'utilité sera mutualisée au sein du CHDB.

Le financement du pôle FAS-FAM est prévu de la manière suivante :

- 775 000 € de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA),
- 3 885 000 € d'autofinancement,
- 3 000 000 € d'emprunts,
- 840 000 € de subvention d'investissement du Département du Bas-Rhin.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 840 000 € soit 20 % d'un montant subventionnable de 4 200 000 € (sur la base d'un prix plafond au lit de 70 000 €) pour les travaux de restructuration et d'extension des bâtiments Ste Louise et Ste Odile.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller. Le projet de convention est annexé au rapport.

### **Travaux de rénovation et d'extension du Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) de l'Association Illkirchoise des Parents et Amis d'Handicapés Mentaux (AIPAHM) à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Le bâtiment du Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) date de 1984 et sa capacité totale est de 32 places. Il comporte 13 chambres doubles avec lavabo et 6 chambres individuelles avec lavabo.

Le FAS est composé de 3 ailes de 10, 10 et 12 chambres. Chacune d'elle comporte une seule salle de bain et un unique WC. L'étude de faisabilité souligne la non-conformité des hébergements aux standards actuels de construction.

### Projet architectural

Le projet prévoit de supprimer les chambres à 2 lits et se déroulera en 2 phases :  
- réhabilitation de la partie du bâtiment existante (chambres individuelles avec

sanitaires)

- construction dans le prolongement de chaque aile (trois ailes existantes prolongées par des bâtiments neufs).

Une augmentation de capacité du FAS de 4 places est également prévue afin de répondre aux demandes non satisfaites. Avec ces 4 places, chaque aile aura une capacité de 12 lits. Cette extension permettra d'accueillir des jeunes en situation d'amendement Creton.

Le projet répond aux besoins du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg pour lequel les listes d'attente pour les personnes en situation de handicap sont conséquentes.

Le démarrage des travaux est prévu en janvier 2020 pour une mise en service effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Coût de l'opération et financement

Le coût total des travaux est estimé à 2 182 162 € TTC

Le financement de ces investissements est prévu de la manière suivante :

- 1 745 730 € d'emprunts,
- 436 432 € de subvention d'investissement du Département du Bas-Rhin.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 436 432 € soit 20 % du coût prévisionnel pour les travaux de rénovation et d'extension du Foyer d'Accueil Spécialisé de l'AIPAHM à Illkirch-Graffenstaden.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'AIPAHM à Illkirch-Graffenstaden. Le projet de convention est annexé au rapport.

#### **Reconstruction du Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) Jeanne-Marie à STILL**

L'Association Adèle de Glaubitz a été créée en 1991 pour gérer les établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de la congrégation des sœurs de la Croix situés dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Elle est spécialisée dans l'accueil de personnes handicapées, et gère également une maison d'enfants à caractère social et un EHPAD.

L'association gère 35 structures au total avec un budget annuel de 64 M€, 1 821 places et 1 074 emplois en équivalent temps plein.

La gestion du patrimoine a été confiée à une association distincte : Les Maisons de la Croix. Celle-ci, en accord avec l'association Adèle de Glaubitz, a décidé de ne pas s'engager dans un programme de réhabilitation du foyer Jeanne-Marie accueillant actuellement 30 résidents à Grendelbruch.

Le site de Grendelbruch accueillait initialement un institut médico-éducatif (IME) et un foyer d'accueil spécialisé (FAS). Les places d'IME ont déjà été reconverties sur d'autres sites.

Il reste sur Grendelbruch un foyer vétuste de 30 lits qui ne répond plus aux attentes des personnes accueillies, qui se dégrade et nécessite des travaux importants de mise aux normes. Il ne dispose pas d'unités de vie et seules 6 personnes, sur 30 accueillies, disposent d'une chambre individuelle. Le bâtiment manque d'espaces pour organiser les activités de jour. De surcroît, la situation géographique, à flanc de colline, limite les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Le coût élevé des travaux de réhabilitation et de mise en conformité de ce bâtiment ainsi que les possibilités de mutualisation avec l'Institut des Aveugles, justifient le projet envisagé à Still.

### Projet architectural

Le projet de reconstruction du foyer Jeanne-Marie sur un terrain disponible de l'Institut des Aveugles à Still prévoit un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> sur 4 niveaux.

Le foyer bénéficiera des équipements déjà en place à l'Institut des Aveugles (cuisine, lingerie, administration).

Les 30 résidents auront chacun une chambre individuelle avec douche et vivront en trois unités de vie (cuisine/salle à manger/salle d'activité/loggia).

Le projet intègre une quinzaine de parkings pour répondre aux besoins des visiteurs et des salariés.

Les travaux devraient démarrer cette année. L'ouverture de l'établissement est prévue début 2021.

### Coût de l'opération et financement

Le coût de la construction s'élève à 3 760 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

- 280 000 € de fonds propres,
- 1 910 000 € d'emprunt bancaire PLS,
- 1 150 000 € d'autres emprunts immobiliers,
- 420 000 € de subvention départementale.

Il est proposé à la Commission d'attribuer une subvention de 420 000€ soit 20 % de 2 100 000 € (sur la base d'un prix plafond au lit de 70 000 €) pour les travaux de reconstruction du foyer d'accueil spécialisé à Still.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière tripartite à conclure entre le Département, l'association Adèle de Glaubitz et l'association Les Maisons de la Croix. Le projet de convention est annexé au rapport.

Ces subventions proposées relèvent de l'autorisation de programme R2019 EQUIP PERSONNES HANDICAP.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
HANDICAP	R2019 EQUIP PERSONNES HANDICAP	1 711 160 €	1 711 160 €	1 696 432 €

Les commissions territoriales Eurométropole, Nord et Sud ont émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant de 1 696 432 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap ;*

*- approuve les termes des projets de convention de financement à conclure avec le Centre Hospitalier de Bischwiller et l'AIPAHM à Illkirch joints à la présente délibération ;*

*- approuve les termes du projet de convention de financement tripartite à conclure entre le Département, l'association Les Maisons de la Croix et l'Association Adèle de Glaubitz joint à la présente délibération ;*

*- autorise son président à signer ces trois conventions financières.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY